

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	41

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/29

L'An deux mille neuf et le mardi 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, DOUMECQ, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, TISNERAT, MIGNE, CASAU, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT, LAMOURE, HOURQUEIG.

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET

VOTE : à l'unanimité



OBJET : Aménagement de deux structures multi-accueil en Vallée d'Ossau : demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du SIVOM de la Vallée d'Ossau du 21 novembre 2008, il a été décidé de créer une structure multi-accueil petite Enfance avec implantation dans les locaux mis à disposition par les communes de Louvie-Juzon et de Laruns.

Le Maître d'œuvre en Bâtiment François DUCHATEAU, désigné par délibération du 5 février 2009, a estimé le montant total des travaux à 334 600 € HT qui se répartissent de la façon suivante :

- Structure multi-accueil de Laruns : 72 100 € HT
- Structure multi-accueil de Louvie-Juzon : 262 500 € HT

Oui l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

SOLLICITE du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques l'octroi d'une subvention s'élevant au moins à 15 % du montant total des travaux,

SOLLICITE de l'ETAT au titre de la DGE ou de la DDR une subvention s'élevant au moins 30 % du montant total des travaux,

SOLLICITE de la CAF Bean-Soule une subvention s'élevant au moins à 20 % du montant total des travaux,

SOLLICITE du Ministère de l'Intérieur une subvention s'élevant au moins à 15 % du montant total des travaux.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU